

Séance du jeudi 25 juillet 2024

Date de la convocation: 19/07/2024

Membres en
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juillet
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU,
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

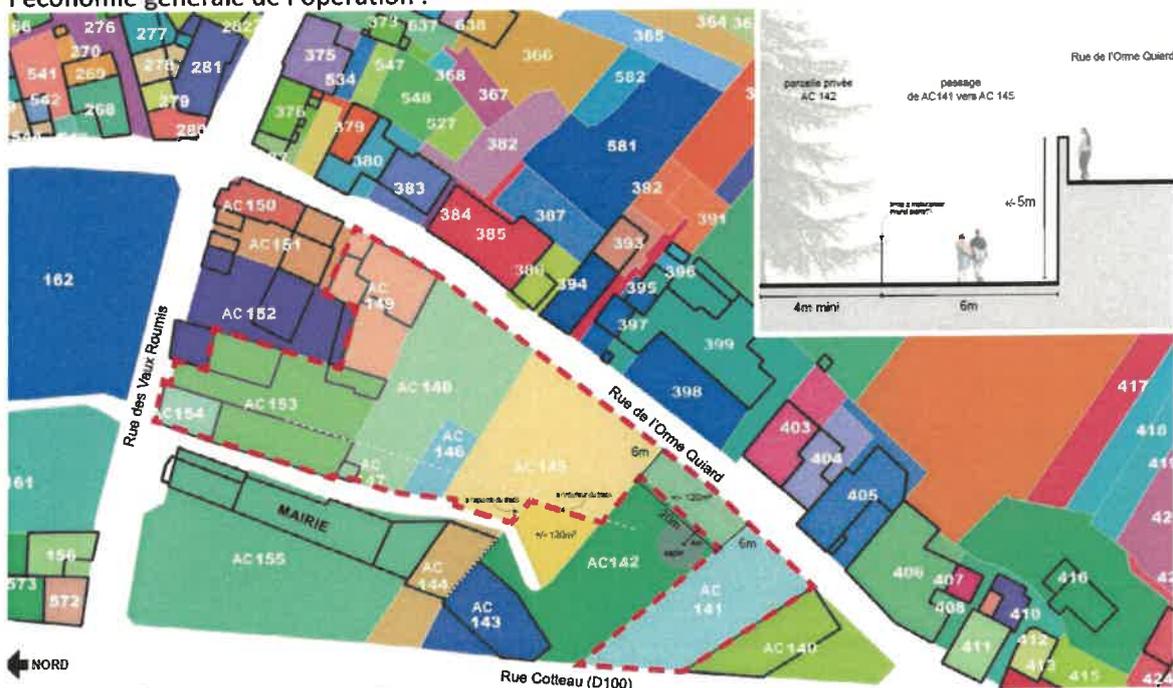
Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie
KONNERT par Annick IENZER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Thomas HOURLIER, Barbara
LOUCHART

Absents:

ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET UN PARTICULIER - (D 2024 060)

Le Maire présente la démarche globale d'aménagement paysager et de renaturation des espaces publics, qui a fait l'objet d'un premier livrable fin juin. Il explique que cette démarche globale comporte une opération d'aménagement des espaces de jardin derrière la mairie et précise que la condition préalable est la maîtrise du foncier. A cette fin, il propose un échange de terrain concernant la parcelle d'un particulier (AC 142) et une parcelle acquise par l'EPF pour le compte de la Commune (AC 145). Il explique que l'objectif de cet échange est de permettre la potentialité d'une connexion entre la parcelle AC 141 et l'ensemble paysager constitué par les parcelles AC 145, 146, 148, 153 et 154. Il précise enfin que cette opération est conditionnée à la maîtrise foncière de la parcelle AC 141, mais pour anticiper, il demande au Conseil municipal l'autorisation de principe quant à l'échange susmentionné. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ACCEPTÉ** le principe de l'échange de terrain entre les parcelles AC 142 et AC 145 sur la base du schéma suivant définissant la nature de l'échange et indiquant des surfaces approximatives, le tout formant l'économie générale de l'opération :



AUTORISE le Maire à adapter la superficie exacte et définitive dans le cadre de la finalisation de l'accord

avec le propriétaire de la parcelle AC 142 sans que cet accord ne vienne modifier l'économie générale de l'opération.

AUTORISE le Maire à lancer l'opération une fois les conditions réunies.

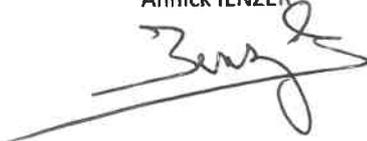
AUTORISE le Maire à recruter un géomètre pour la délimitation et le bornage des surfaces échangées aux frais de la Commune.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER



Le Maire

Olivier MAGUET

